

SEANCE DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 16 mai 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 12 ; Procurations 3

PRESENTS : MM. PEIGNÉ J.M., maire ; BIARNAIS J.C., adjoint a été nommé secrétaire de séance ; BLANC H adjoint ; THOMAZEAU J.F., adjoint; OULIER A.M ; Mme SECHET; Mr LHOUMEAU S ; Mr DAUGÉ J.C ; SICOT M.N. ; CHAUVET D ; RIVAUD S ; TEXEREAU A.

EXCUSÉS : Mr CONDAC donne procuration à Mr PEIGNE, Mr FRETIER à Mme SICOT et Mr TINGAUD à Mme BLANC

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Point sur les travaux communautaires
- ✓ Indemnités élus
- ✓ Bulletin municipal
- ✓ Questions diverses

DELIBERATION N°01 **Indemnités des élus**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2014 constatant l'élection du maire et des 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %, et le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 8.25 % de l'indice brut terminal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal
1er, Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal
2ème 3ème, 4ème Adjoint : 7 % de l'indice brut terminal

DELIBERATION N°02 **Avis d'enquête publique**

Mr le Maire fait part aux membres du conseil de l'ouverture de l'enquête publique relatif à « La demande d'approbation de projet d'ouvrage d'une 3ème unité de transformation de 40 MW dans le poste électrique 90/20 kw volts avec extension du poste source de Civray à St Pierre d'Exideuil dans

le cadre de nouvelles demandes de raccordement de production en énergie renouvelable » qui se tient du 2 mai au 2 juin 2017.

Appelé à se prononcer et après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents avec le souhait que le parc éolien « Les terres Rouges » qui doit s'implanter sur le territoire de la commune soit raccordé sur ce poste source.

DELIBERATION N°03
Avis d'enquête publique

Mr le Maire fait part aux membres du conseil de l'ouverture de l'enquête publique qui se tient du 18 mai au 16 juin 2017 dans la commune de Blanzay, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la société BARRE et FILS, pour l'exploitation d'une carrière de calcaire au lieudit « La Croix Bouyer », activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (renouvellement et extension).

Appelé à se prononcer et après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°4
DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la fiche d'inventaire n°20150001ETUDE doit être scindée en 2 fiches distinctes.

La première fiche gardera le numéro 20150001ETUDE et concernera le zonage assainissement. La seconde portera le numéro 20150002ETUDE et concernera les études du lotissement « Les Grandes Versannes ». Pour régulariser, il est nécessaire d'effectuer les modifications ci-après :

Fiche 20150001ETUDE à amortir sur 1 an faute de travaux ultérieurs.

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>
Article 023 : - 3 270.00 €	Article 021 : - 3 270.00 €
Article 6811-042 : + 3 270.00 €	Article 28031-040 : + 3 270.00 €

Fiche 20150002ETUDE à transférer dans le budget lotissement « Les Grandes Versannes ».

Budget Commune

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>
Article 023 : - 2 760.00 €	Article 021 : - 2 760.00 €
Article 67441 : + 2 760.00 €	Article 2031 : + 2 760.00 €

Budget Lotissement Les Grandes Versannes

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>
Article 6015 : + 2 760.00 €	Article 774 : - 2 760.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE les modifications indiquées ci-dessus à l'unanimité.

Séance levée à 22h50
Ont été présent les délibérations ci-dessus

Questions diverses :

Planning permanences élections présidentielle

Détail des travaux de voirie 2017.

Accès internet « Les Champs » et « Les Hommes Guillaume »

Formation PSC1 ouvertes aux élus.

Enquête publique du 28 mars au 28 avril 2017 relative à des travaux d'aménagement et d'entretiens de la rivière Charente et ses affluents.

Club des aînés ruraux : réunion le 3 avril 2017 à 10h30 à la salle des fêtes pour redynamiser l'association et trouver de nouveaux membres pour créer un bureau. (Information à distribuer)